

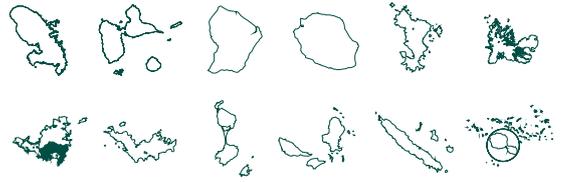
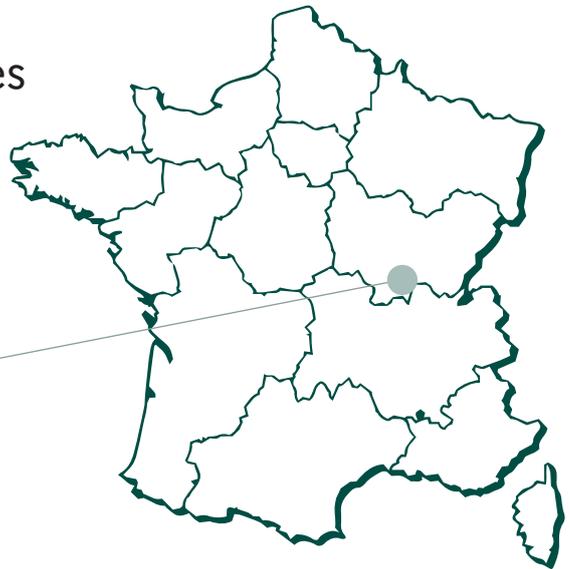


Soutien aux investissements dans les monuments historiques

Site de Bibracte

Glux-en-Glenne, Bourgogne-Franche-Comté

Etablissement public de coopération culturelle



La mesure

Dans le cadre du plan France Relance, une enveloppe de 40 millions d'euros est allouée au soutien des opérations de restauration des monuments historiques relevant des collectivités ou de propriétaires privés. Ces restaurations ont pour objectif de soutenir l'emploi et les secteurs économiques de l'architecture et du patrimoine, tout en renforçant l'attractivité des territoires.

La belle histoire

Le site de Bibracte met en valeur les vestiges d'un oppidum, centre politique, religieux et économique, construit par le peuple gaulois des Eduens à la fin du II^e siècle avant l'ère commune. Bibracte est aujourd'hui un centre de recherches archéologiques, en partenariat avec des universités européennes. Le musée inauguré en 1995 au pied du site accueille des expositions d'archéologie et propose une riche programmation culturelle (résidences d'artistes, concerts, etc.)

L'établissement public de Bibracte prévoit aujourd'hui de construire un nouvel espace d'expositions temporaires plus vaste et de reconverter l'espace actuel en salle polyvalente, adaptable en auditorium. Le chantier, d'un montant total de 2,8 millions d'euros, est soutenu à hauteur de 1,6 million d'euros par le plan France Relance et de 600 000 euros par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Un second chantier permettra l'extension de l'abri qui protège les vestiges du forum de la ville antique de Bibracte, afin d'en améliorer les conditions de fouille et de visite. Le plan France Relance finance 80% du coût total de 1 million d'euros. Ces travaux, qui se dérouleront de l'automne 2021 au printemps 2023, s'ajoutent à un vaste plan de mise en valeur et de modernisation du site sur la période 2018-2023.

Témoignage



Vincent Guichard
Directeur général

« Le musée de Bibracte manquait d'espace pour les expositions temporaires et les conférences. L'aide du plan France Relance nous permet d'y remédier sans altérer l'apparence du bâtiment. Nous allons pouvoir accueillir plus de monde, dans de meilleures conditions, à une époque où la culture en pleine nature n'a jamais été aussi attractive. »

Pour bénéficier de cette mesure



[Planderelance.gov.fr](https://planderelance.gov.fr)



Catégorie bénéficiaires
« Collectivités locales »
ou « Particuliers »



Mesure « Soutien aux investissements dans les monuments historiques »